

AGRICULTURE ET ALIMENTATION ENQUÊTE

## Malgré ses engagements, l'Europe exporte toujours plus de pesticides interdits

Selon une enquête des ONG Public Eye et Unearthed, la firme BASF est celle qui exporte le plus de produits phytosanitaires devenus illégaux en Europe. Parmi ceux-ci, on retrouve l'insecticide Fastac et sa substance active l'alpha-cyperméthrine, dont Mediapart avait révélé la présence dans une usine française.

Amélie Poinssot et Donatien Huet - 23 septembre 2025 à 07h14

Ce sont des produits dont l'utilisation est illégale dans l'agriculture européenne, mais dont les géants chimiques du continent tirent un juteux business : ces dernières années, la production et l'exportation de ces pesticides interdits n'ont cessé d'augmenter.

D'après une enquête des ONG Public Eye et Unearthed publiée mardi 23 septembre, et dont Mediapart a pu consulter les données, le volume de produits phytosanitaires retirés du marché européen mais enregistrés pour être exportés dans le reste du monde est passé de 82 000 tonnes en 2018 à 122 000 tonnes en 2024. Soit une hausse de 50 %, qui s'accroît encore si l'on tient compte du Brexit : en retirant le Royaume-Uni des premières données disponibles, en 2018, on arrive à une hausse de 150 % en six ans.



Un site industriel du groupe chimique BASF dans la région de Rhénanie-Palatinat (Allemagne) en février 2025. © Photo Uwe Anspach / DPA / Sipa

En tête de ce commerce : la firme allemande BASF, qui a fait approuver par les autorités européennes l'exportation, au total, de 34 000 tonnes de produits en 2024, parmi lesquels le Fastac et l'alpha-cyperméthrine – un insecticide et sa substance active, tous deux interdits dans l'Union européenne (UE), et dont Mediapart avait révélé la présence dans l'usine BASF de Genay (Rhône). « *Plusieurs dizaines de tonnes* » de produits contenant de l'alpha-cyperméthrine, dont 10 tonnes de Fastac, avaient ensuite été constatées par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) dans son rapport d'inspection.

D'après les données récoltées par les deux ONG, l'alpha-cyperméthrine produite par BASF devait partir d'UE en 2024 principalement à destination de la Turquie, de l'Argentine, du Mexique, du Bélarus, de la Russie et du Kazakhstan, pour un volume total enregistré de 814 tonnes. Une information que nie toutefois BASF, qui indique à Mediapart (*lire l'intégralité des réponses de la firme en annexes*) : « *BASF ne fabrique pas d'alpha-cyperméthrine en Union européenne et n'en a pas exporté.* »

Selon les données fournies par les autorités européennes, une écrasante majorité des volumes d'alpha-cyperméthrine est enregistrée au départ des Pays-Bas – où il n'y a pas d'usine de fabrication BASF – et aucune

exportation n'est notifiée au départ de la France. Cela signifie que la société allemande pourrait fabriquer la substance chimique dans d'autres pays, tout en enregistrant les mouvements au départ de la nation néerlandaise. Ce que confirme BASF : « *La société BASF localisée aux Pays-Bas agit en tant qu'exportateur de tous ses produits à usages agricoles ou biocides fabriqués en Europe, quel que soit leur pays de fabrication* », indique la direction de la société.

Celle-ci dément toutefois que l'alpha-cyperméthrine trouvée à l'usine de Genay ait été fabriquée sur place. Mais elle y compose différents produits à base de cette substance : des produits domestiques « *contre des insectes nuisibles* », ainsi que des produits phytosanitaires à usage agricole pour « *moins de 20 % de ses volumes* » – dans le respect de « *l'ensemble des textes législatifs et réglementaires sur le sujet* », précise l'entreprise.

Depuis la France, ce sont également près de 1 000 tonnes de fipronil qui ont été notifiées à l'exportation par BASF en 2024 – un insecticide puissant qui ne peut plus être utilisé dans l'agriculture depuis 2004. « *Le fipronil est un insecticide dont les effets sont très proches chimiquement des néonicotinoïdes, avec des effets systémiques*, explique le chercheur du CNRS Vincent Bretagnolle, qui étudie les impacts des produits phytosanitaires sur la biodiversité. *Il a été très utilisé dans les années 1990 dans les cultures de blé et de tournesol, et c'est l'un des produits qui avaient déclenché la protestation des apiculteurs à l'époque. Sa toxicité pour les abeilles est telle que l'histoire de cette substance dans les champs français a été relativement courte.* »

BASF en fabrique également dans d'autres pays, et ce sont 2 800 tonnes de pesticides à base de fipronil, au total, que la firme a fait partir d'Europe en 2024.

## Des promesses non tenues

Les données collectées par Public Eye et Uearthed, obtenues au moyen des demandes d'actes administratifs à l'Agence européenne des produits chimiques (Echa) et aux autorités nationales des États membres, révèlent de vastes mouvements totalement contradictoires avec les

promesses de l'UE de cesser d'exporter des substances retirées de son propre marché en raison de leur toxicité.

Elles reposent sur les « notifications d'exportation », des documents que les entreprises doivent produire avant d'exporter depuis l'UE une substance chimique interdite : autrement dit, il s'agit d'une estimation initiale fournie par les entreprises, les chiffres définitifs pouvant varier. Selon les résultats obtenus, ce sont 75 de ces substances qui ont été vendues à des pays tiers en 2024.

On y trouve notamment le dichloropropène (un « fumigant pour sols » interdit depuis 2007 en raison des risques de contamination des eaux souterraines et des dangers pour la biodiversité, classé cancérigène probable aux États-Unis), le glufosinate (un herbicide interdit en 2018 en raison de sa toxicité pour la reproduction), ainsi que le mancozèbe et l'époxiconazole (des fongicides retirés du marché pour des raisons également liées à la reproduction). Notons également dans ce sinistre tableau plusieurs néonicotinoïdes dont l'usage est désormais illégal en Europe : la clothianidine, l'imidaclopride et le thiaméthoxane.

L'Allemagne est de loin le pays le plus exportateur. Elle est suivie par la Belgique, l'Espagne, les Pays-Bas, la Bulgarie, l'Italie puis la France, qui arrive en septième position avec la notification de 6 600 tonnes de pesticides interdits.

Et si BASF apparaît comme la championne toutes catégories, elle est suivie par les poids lourds de la chimie mondiale : les autres allemands Bayer et Alzchem, la firme suisse (passée sous pavillon chinois) Syngenta, l'entreprise bulgare Agria, et les états-uniens Corteva et Teleos Ag Solutions.

Ces « phytos » vont principalement vers les États-Unis, le Brésil, l'Ukraine, le Canada, le Japon, la Russie ou l'Australie. Mais aussi, dans des quantités moins importantes, vers le Maroc, la Malaisie, la Chine, l'Argentine, le Mexique, les Philippines, le Vietnam, l'Afrique du Sud... Au total, 93 pays sont concernés.

Tous ces produits présentent des risques élevés pour la santé humaine, tels que des lésions cérébrales chez les

enfants, des troubles de la reproduction qui nuisent à la fertilité ou au fœtus et des perturbations endocriniennes. Sans compter les effets néfastes majeurs sur la biodiversité, insectes et pollinisateurs en tête.

Après une première enquête de Public Eye qui avait révélé en 2020 l'ampleur de ce commerce, la Commission européenne s'était engagée à mettre fin à cette pratique, déclarant qu'elle « *montrerait l'exemple* » et « *veillerait à ce que les produits chimiques dangereux interdits dans l'Union européenne ne soient pas produits pour l'exportation, notamment en modifiant la législation pertinente si nécessaire* ».

## Les failles de la législation

Promesse non tenue, donc. À ce jour, aucune proposition de modification de la législation européenne n'a été faite et le commerce des pesticides interdits a continué de se développer. Cette croissance s'explique sans doute en grande partie par le fait que le nombre d'interdictions dans l'UE a augmenté à mesure que les preuves de dangerosité sont apparues, sans que ces interdictions à l'intérieur des frontières européennes soient suivies d'effets pour l'extérieur.

Quant à la France, qui avait, elle aussi, pris ce genre d'engagement en 2022 par la voix de Christophe Béchu, alors ministre de la transition écologique, elle a avancé d'un cheveu. Dans la loi Duplomb adoptée cet été, un amendement défendu à l'origine par la députée Delphine Batho (Génération écologie) a mis fin à la faille juridique

dite de la « substance active » : production et stockage de substances chimiques déjà prosrites en France sont désormais intégralement interdits, y compris celles qui continuaient d'être élaborées pour l'exportation et la fabrication de pesticides à l'étranger. En 2024, plus de 80 % des volumes annoncés à l'exportation depuis la France sont passés par cette brèche, d'après Public Eye.

Reste cependant encore une combine possible, du moins dans la législation française : les entreprises peuvent, formellement, notifier aux autorités européennes une exportation au départ d'un État membre par le biais d'une filiale qui y est installée, alors que le produit a été conçu ailleurs et n'a même pas transité par le pays en question. La fabrication du pesticide devient alors invisible pour les autorités nationales concernées.

*« Toutes ces lacunes montrent qu'il est très difficile de contrôler ces exportations et qu'il est toujours possible de contourner la législation. La seule solution est d'avoir une interdiction européenne »*, dit à Mediapart Laurent Gaberell, coauteur de l'enquête à Public Eye. Sans quoi la contamination de pays tiers au moyen de substances interdites sur nos sols a encore de beaux jours devant elle.

**Amélie Poinssot** et **Donatien Huet**

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse [enquete@mediapart.fr](mailto:enquete@mediapart.fr). Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, la marche à suivre est explicitée dans cette page.